

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (175) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b*, 24*e* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (159) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les pouvoirs des Commissaires du havre de Québec en matière d'emprunts".

(*En comité.*)

Le second article a été considéré de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.